Image not found or type unknown

Droit de regard d'un héritier sur la succession

Par **JLG84**, le **13/03/2013** à **23:41**

Bonjour
Après de décès de ma mère, ma sœur avec qui je n'ai plus de contact depuis longtemps, a pris les choses en main comme a son habitude et dans son seul intérêt. J'habite loin et depuis longtemps je n'ai droit à aucune information et ça continu. Ma mère était sous la tutelle de ma sœur, celle-ci devrait me remettre les comptes de gestions de la tutelle, rien ne m'a été remis. Elle a choisi un notaire, je ne sais pas encore lequel. Je ne voudrais pas que ses comptes de la tutelle arrivent chez ce notaire sans les avoir vérifiés et dénoncés si frauduleux. Que faire pour mes droits, un deuxième notaire est-il un bon plan pour surveiller celui de ma sœur. J'oubliais, cette sœur est partie vivre en Espagne pour fuir quelques probables soucis à découvrir. Merci pour vos réponses.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés